

CE MESSAGE EST DU BUREAU UNFPA / BAMAKO / MALI

AVIS PUBLICATION RECRUTEMENT CABINET D'ARCHITECTURE

Objet : RFQ N° UNFPA/MLI40/2025/001 : Recrutement d'un cabinet d'architecture pour l'élaboration des cahiers de charge dans le cadre de la réhabilitation des centres de santé

Dans le cadre de l'évaluation des besoins de chacun des établissements de santé préalablement identifiés avec le concours des différentes Directions régionales de la santé, l'UNFPA souhaiterait recruter un ou plusieurs cabinets d'architecture en vue d'élaborer les cahiers de charge pour la **réhabilitation des centres de santé**.

Les présents termes de référence sont rédigés pour fournir les orientations au recrutement d'un cabinet d'architecture pour l'évaluation des besoins et le suivi des travaux de réhabilitation/ aménagement

L'UNFPA vous saurais gré de bien vouloir soumettre votre meilleure offre techniques et financière conformément au RFQ N° UNFPA/MLI40/2025/001 et aux conditions générales de l'UNFPA disponibles sur le site UNFPA/Mali : <http://mali.unfpa.org> et les réseaux sociaux (Facebook ; Instagram et Twitter)

Vous trouverez ci-joint, la demande de prix (RFQ) et pour vous permettre de présenter une soumission, veuillez lire attentivement le contenu du document tout en prenant en compte les **documents administratifs à soumettre** et les critères d'évaluation. Merci de prendre connaissance des conditions générales de l'UNFPA.

Les offres doivent être envoyées à l'adresse suivante : procurement.mli@unfpa.org au plus tard le **Mercredi 26 mars 2025 à 12h00** avec en objet «UNFPA/MLI40/2025/001 – Recrutement d'un cabinet d'architecture pour l'élaboration des cahiers de charge dans le cadre de la réhabilitation des centres de santé pour le projet LUA60 et ITA57..

N.B. : Veuillez noter que compte tenu de l'urgence des services demandés (expiration des fonds), les prestataires devront exécuter les travaux dans un délai de deux semaines pour toutes les zones de santé et ceci fera partie des critères de choix déterminant ;

Également, compte tenu des zones d'interventions qui sont nombreuses, veuillez noter qu'une cotation partielle est autorisée. Aussi, l'UNFPA se réserve le droit d'attribuer le marché à une ou à plusieurs entités / cabinets d'architectures en tenant compte de la conformité avec les TDRs, du délai d'exécution dans l'élaboration des cahiers de charges (2 semaines) et du coût le moins disant. Mais nous vous encourageons de postuler sur le maximum de zones de santé